

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

Du 12 décembre 2022

Le Conseil d'Administration de VAL TOURAINE HABITAT s'est réuni le lundi 12 décembre 2022 à 14 H 00 en son siège social, sous la présidence de Monsieur Jean-Gérard PAUMIER, Président de VAL TOURAINE HABITAT.

Étaient présents : M. OSMOND, Mme DEBALLÉE, Conseillers Départementaux,
Mmes GOBLET, LAFLEURE, PINSON, MM. PAUL, TRYSTRAM, GARCERA,
Mmes DUPONT, CHARRIER, MARCHAIS, M. RUELLAND, Mme GRASSIN,
MM. DHENNE, MARTINS COIMBRA, LANDEMAINE, Administrateurs.
M. MAUPÉRIN de la Direction Départementale des Territoires représentant
Madame la Préfète d'Indre-et-Loire.

Assistés de : M. TRIOLLET, Directeur Général
Mme BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales
Mme ZAPLOTNY, Directrice Générale Adjointe Gestion Locative et Proximité
Mme PIGNON, Directrice Financière
Mme Emilie DEL ROSSO, Contrôleuse interne
Mme AVRIL, Assistante de Direction

Étaient absents : Mme MÜNSCH-MASSET
Mme CHAIGNEAU qui avait donné pouvoir à M. OSMOND
Mme DRAPEAU qui avait donné pouvoir à Mme DEBALLÉE
M. SCHWARTZ qui avait donné pouvoir à M. PAUMIER
M. RUEL qui avait donné pouvoir à M. PAUL
Mme BOISSÉ qui avait donné pouvoir à M. PAUL
Mme Karine PICARD du Comité Social et Économique de VAL TOURAINE HABITAT
(excusée)
M. AGEZ du Cabinet Fiducial Audit, Commissaire aux Comptes (excusé)
Mme DE MORGAN, Directrice du Développement et de l'Aménagement (excusée)
M. GRUBER, Directeur du Patrimoine Durable (excusé)

X

X

X

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURES

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article R 421-18 du code de la Construction et de l'Habitation,
Monsieur TRIOLLET propose au Conseil d'Administration les délégations suivantes :

DÉLÉGATIONS AUX DIRECTEURS

↳ **Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales**

Pour signer les documents suivants, au titre de :

Délégation permanente

- Tous courriers relatifs aux activités de la Direction Générale adjointe des affaires générales,
20/12/2022 15:29

- Tous courriers recommandés relatifs à l'application des mesures coercitives à l'égard des titulaires de marchés, ainsi que tous courriers relatifs à la gestion des emprunts et des subventions ;
- Tous les courriers et pièces justificatives relatives à des réclamations faites auprès des services fiscaux ;
- Tous les moyens de paiement nécessaires au paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissements (virements, chèques, autorisations de prélèvement) ;
- Gestion administrative des partenaires bancaires et opérations courantes liées à la gestion des comptes bancaires ;
- Certificats administratifs ;
- Tous les ordres, actes et documents nécessaires à la gestion bancaire et trésorerie à court terme ;
- Les pièces des marchés délivrées en exemplaire unique pour nantissement ;
- Les mainlevées des sûretés à l'issue du délai de garantie ;
- La signature des contrats d'emprunts ;
- Copropriété : pouvoirs de représentation.

La délégation de Monsieur Jean Luc TRIOLLET à Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales, s'entend dans le respect de la réglementation relative à la commande publique, à la fiscalité, ainsi que dans le respect des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prend effet à compter du 12 décembre 2022.

Délégation en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général

- Les dossiers de financement ;
- Les permis de construire, de démolir, d'aménager, modificatifs et pièces annexes ;
- Les ordres de service de démarrage de travaux à l'exception des ordres de service du service entretien dont la signature est déléguée au Directeur du Patrimoine ;
- Les contrats de prêts de toute catégorie dans les conditions arrêtées par le Conseil d'Administration ;
- Les demandes de réalisation des emprunts ;
- Les documents relatifs à la constitution des dossiers financiers pour toutes les opérations d'investissement réalisées par VAL TOURAINE HABITAT ;
- Les baux commerciaux ;
- Les pouvoirs de représentation en assemblée générale de copropriété ;
- Les contrats de travail et avenants ;
- Les notifications de licenciement ;
- Les décisions administratives concernant les affaires de la Direction des Ressources Humaines ;
- Les sanctions disciplinaires au-delà de la sanction « Avertissement » ;
- Les saisies sur salaires à tiers détenteurs ;
- Les décisions administratives ;
- Les accords anticipés à la CALEOL (cas d'urgence) ;
- Les courriers aux élus.

Cette délégation prend effet à compter du 12 décembre 2022.

Délégation en cas d'absence simultanée d'un Directeur ou d'une Directrice et du Directeur Général

Toutes les délégations permanentes données aux autres Directeurs et Directrices sont accordées à Madame BOUMARAF.

Cette délégation prend effet à compter du 12 décembre 2022.

Délégation en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur du Numérique et des Systèmes d'Informations

- Les bons de commande, factures, décomptes et mémoires ou devis relatifs au fonctionnement de la Direction du Numérique et des Systèmes d'Informations ;
- Les marchés et pièces constitutives passés pour les besoins de la Direction du Numérique et des Systèmes d'Informations ;
- Tous les courriers relatifs aux activités de la Direction du Numérique et des Systèmes d'Informations.

La délégation de Monsieur Jean Luc TRIOLLET à Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales, s'inscrit dans la limite des crédits inscrits pour la Direction des Systèmes d'Information au budget approuvé par le Conseil d'Administration, et s'entend dans le respect de la réglementation relative aux marchés, ainsi que des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prend effet à compter du 12 décembre 2022.

Délégation en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Juridique et des Ventes

- Les bons de commande, factures, décomptes et mémoires ou devis relatifs aux activités de la Direction Juridique et des ventes à l'exception des terrains à bâtir, y compris ceux concernant l'activité Assurances, Copropriétés et commerces ;
- Les marchés et pièces constitutives passés pour les besoins de La Direction Juridique et des Ventes ;
- Tous les marchés et polices d'assurances et tous les documents relatifs à la gestion des contrats et sinistres correspondant, à l'exception des marchés et polices d'assurances couvrant le personnel en prévoyance, santé, retraite complémentaire, dont la signature est déléguée au Directeur des Ressources Humaines ;
- Tous les courriers préparatoires ou exécutoires de décisions et relatifs aux activités de la Direction juridique et des ventes.

La délégation de Monsieur Jean Luc TRIOLLET à Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales, s'inscrit dans la limite des crédits inscrits pour la Direction Juridique et des Ventes au budget approuvé par le Conseil d'Administration, et s'entend dans le respect de la réglementation relative aux marchés, ainsi que des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prend effet à compter du 12 décembre 2022.

Délégation en cas d'absence ou d'empêchement de la Directrice Financière

- Les bons de commande, factures, décomptes et mémoires ou devis relatifs à la Direction Financière, y compris ceux dont la signature est déléguée à la responsable du service Comptabilité Générale et fournisseurs.
- Les marchés et pièces constitutives passés pour les besoins de la Direction Financière,
- Tous les courriers préparatoires ou exécutoires de décisions et relatifs aux activités de la Direction Financière,
- Toutes les déclarations fiscales et sectorielles attachées aux obligations réglementaires y compris celles déléguées au Responsable du Service Comptabilité Générale & Fournisseurs ;

La délégation de Monsieur Jean Luc TRIOLLET à Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales, s'inscrit dans la limite des crédits inscrits au budget de la Direction Financière approuvé par le Conseil d'Administration, et s'entend dans le respect de la réglementation relative aux marchés, ainsi que des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prend effet à compter du 12 décembre 2022.

.../...

Délégation en cas d'absence ou d'empêchement du responsable du service Achats- Moyens généraux

- Les courriers de notification des marchés ;
- Les bons de commande, factures, décomptes et mémoires ou devis relatifs aux activités du service Achats et moyens généraux ;
- Les courriers préparatoires ou exécutoires de décisions et relatifs aux activités du service Achats et moyens généraux ;
- les bons de commande, factures, décomptes et mémoires ou devis relatifs aux Moyens Généraux, dont la signature est déléguée au Responsable de Service des moyens Généraux, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci ;

La délégation de Monsieur Jean Luc TRIOLLET à Madame Véronique BOUMARAF, Directrice Générale Adjointe des Affaires Générales, s'inscrit dans la limite des crédits inscrits au budget du service Achats et moyens généraux approuvé par le Conseil d'Administration, et s'entend dans le respect de la réglementation relative aux marchés, ainsi que des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prend effet à compter du 12 décembre 2022.

↳ Madame Solène PIGNON, Directrice Financière

Pour signer les documents suivants :

Délégation permanente

- Les bons de commande, factures, décomptes et mémoires ou devis relatifs à la Direction Financière, y compris ceux dont la signature est déléguée à la responsable du service Comptabilité Générale et fournisseurs.
- Les marchés et pièces constitutives passés pour les besoins de la Direction Financière,
- Tous les courriers préparatoires ou exécutoires de décisions et relatifs aux activités de la Direction Financière,
- Toutes les déclarations fiscales et sectorielles attachées aux obligations réglementaires y compris celles déléguées au Responsable du Service Comptabilité Générale & Fournisseurs ;

Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle hiérarchique de la Directrice Générale Adjointe Affaires Générales, s'inscrit dans la limite des crédits inscrits au budget de la Direction Financière, et s'entend dans le respect de la réglementation relative aux marchés, ainsi que des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2023**.

Délégation en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général et de la Directrice Générale adjointe des Affaires Générales

- Tous les virements bancaires nécessaires au paiement des dépenses de fonctionnement et d'investissements, y compris les virements pour les salaires.

La délégation de Monsieur Jean Luc TRIOLLET à Madame Solène PIGNON, Directrice Financière, s'inscrit dans la limite des crédits inscrits au budget approuvé par le Conseil d'Administration, et s'entend dans le respect de la réglementation relative aux marchés, ainsi que des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2023**.

.../...

DÉLÉGATIONS AUX RESPONSABLES DE SERVICES

▪ DE LA DIRECTION FINANCIERE

↳ Madame Sophie GOUDOT, Responsable du service comptabilité générale et fournisseurs

Pour signer les documents suivants

Délégation permanente

- Les déclarations fiscales ou réglementaires relatives aux activités du service Comptabilité générale.

Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle hiérarchique de la Directrice Financière, et s'entend dans le respect de la réglementation fiscale ou réglementaire, ainsi que des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prendra effet à compter du **1^{er} janvier 2023**.

▪ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE GESTION LOCATIVE & PROXIMITÉ

↳ Monsieur Julien GOUDEAU, Responsable du Service Recouvrement

Pour signer les documents suivants :

Délégation permanente

- Les bons de commande, factures, décomptes et mémoires ou devis relatifs à l'activité du Service Recouvrement ;
- Les courriers préparatoires ou exécutoires de décisions et relatifs à l'activité du Service Recouvrement.

Cette délégation de signature s'exerce sous le contrôle hiérarchique de la Directrice Générale Adjointe Gestion Locative & Proximité, s'inscrit dans la limite des crédits inscrits au budget de la Direction Générale Adjointe Gestion Locative & Proximité, et s'entend dans le respect de la réglementation relative aux marchés et aux procédures judiciaires, ainsi que des procédures internes à VAL TOURAINE HABITAT.

Cette délégation prend effet **à compter du 1^{er} janvier 2023** et met fin à la délégation temporaire au bénéfice de Madame Claire BRIGANT et Monsieur Guy CASTAGNEDE.

.../...

Décision

Monsieur PAUMIER met aux voix à main levée :

Pour : (22 voix) M. PAUMIER (+ pouvoir de M. SCHWARTZ), M. OSMOND (+ pouvoir de Mme CHAIGNEAU), Mme DEBALLÉE (+ pouvoir de Mme DRAPEAU), Mmes GOBLET, LAFLEURE, PINSON, M. PAUL (+ pouvoirs de M. RUEL et Mme BOISSÉ), MM. TRYSTRAM, GARCERA, Mmes DUPONT, CHARRIER, MARCHAIS, M. RUELLAND, Mme GRASSIN, MM. DHENNE, MARTINS COIMBRA, LANDEMAINE.

Contre : (0 voix)

Abstention : (0 voix)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité des présents ou représentés, approuvent les délégations de signatures exposées ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
LE PRÉSIDENT

Jean-Gérard PAUMIER